

DELIBERATION N° 84/06-09 : AIRE DE JEUX COUVERTE/AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DU  
15 MARS 1982 APPROUVE LE 16 MARS 1982

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 20 Décembre 1982, il avait été décidé de compléter l'aménagement de l'Aire de Jeux couverte et de procéder à l'équipement de ce bâtiment.

Des travaux, faisant l'objet de l'avenant N° 3 ont été commandés au fur et à mesure de l'avancement du chantier, et s'établissent comme suit :

- travaux d'adaptation du terrain	92 155, 12 F TTC
- travaux d'aménagement intérieur	60 671, 02 F TTC
- travaux modificatifs de structure	144 810, 02 F TTC
- travaux modificatifs extérieurs	190 983, 53 F TTC
- Moins value sur travaux extérieurs	- 169 108, 21 F TTC
	<hr/>
TOTAL	319 511, 48 F TTC

Le nouveau montant du marché est donc :

- marché de base (prix septembre 1981)	6 430 857, 79 F
- Avenant N° 1	246 375, 53 F
- Avenant N° 2	260 682, 74 F
- Avenant N° 3	319 511, 48 F
	<hr/>
Montant total du marché (prix septembre 1981)	7 257 427, 54 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 3 d'un montant de 319 511, 48 F.
- décide de prévoir les crédits nécessaires au B.S. 1984.